



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



DEUXIEME REUNION DES ETATS SIGNATAIRES DU MEMORANDUM D'ACCORD CONCERNANT LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES DE LA COTE ATLANTIQUE DE L'AFRIQUE

Dakar, Sénégal, 5-7 mars 2008

PNUE/CMS/MT-AFR2/Rapport
Annexe 4

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE LA REUNION DE MONSIEUR LAHCEN EL KABIRI, SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES (CMS)

Je voudrais remercier vivement, au nom de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), le Gouvernement du Sénégal pour avoir accepté d'héberger la deuxième réunion des Etats signataires du Mémoire d'Accord sur la Conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique. Comme je me réjouis aussi de la participation de tous les Etats signataires et d'experts nationaux africains et non africains de renommée à cette réunion.

La deuxième réunion intervient 6 ans après la première session tenue à Nairobi, Kenya, en 2002. Ceci témoigne en fait d'une période marquée par la continuation de projets nombreux et variés au niveau des réseaux implantés dans la sous-région. Cet état de fait aurait été probablement à l'origine d'un manque d'intérêt relatif par les Etats qui auraient tendance à privilégier certaines activités qu'ils jugent prioritaires.

Il y a lieu de noter la précieuse contribution de Gouvernement français, auquel la CMS rend hommage, pour le soutien qu'il a apporté à plusieurs projets sur la conservation des tortues marines ainsi que pour le financement de la série technique n° 6 de la CMS qui constitue une référence dans le domaine de conservation des tortues marines en Afrique. C'est bien là une contribution majeure dont l'édition a été effectuée par l'expert français M. Jacques FRETEY ici présent.

Nous comptons toujours sur la continuation de la contribution de la France.

Dans ce contexte, la CMS a été amenée à envisager des mesures de redynamisation de cet outil de Conservation connu sous le nom de Mémoire d'Abidjan, du nom de la ville où il a été adopté en 1999.

Parmi ces mesures, figure celle de l'établissement d'une unité de coordination Régionale par l'engagement d'un partenariat avec le SINEPAD/Environnement et le PNUE depuis 2005, lequel partenariat a été mis en œuvre en mai 2006. Nous comptons bien développer encore cette initiative en harmonie avec les Etats signataires et les Organisations concernées par la Conservation des 6 espèces de tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique.

Les principaux objectifs de cette réunion portent sur la revue de la mise en application du Mémoire par les Etats d'une part, sa mise à niveau par l'établissement d'un Comité Scientifique et Technique Consultatif, et l'actualisation du Plan de conservation, d'autre part. En outre, l'adoption du format des rapports nationaux permettra d'alimenter la nouvelle base de données et de tendre à court terme vers un système de rapport électronique continu, à l'instar de celui pratiqué au niveau du Mémoire sur la Conservation des tortues marines dans le Sud-Est Asiatique et l'Océan Indien (IOSEA).

Les participants seront amenés à débattre des termes de référence et des procédures relatifs au Comité Scientifique qui doit être de structure légère et fonctionnelle. Les effets qui y seront élus pour leur compétence professionnelle, leurs qualités personnelles et leur renommée dans le domaine, devraient être en mesure de se réunir et d'échanger leur expertise en coordination avec le Secrétariat, l'Unité de Coordination et les Etats signataires.

Tous ces objectifs et ces améliorations du mode de fonctionnement de cet accord au titre du paragraphe 4, Article IV de la Convention, nécessitent certainement d'amender par consensus le texte du Mémorandum (paragraphe 2 des principes fondamentaux).

Sans m'attarder davantage sur d'autres aspects importants tels que les projets en cours et l'attente au niveau des Etats signataires n'ayant pas encore établi des stratégies pour la protection des tortues marines, permettez-moi de souhaiter à tous bon courage pour le travail qui nous attend durant ces 3 jours.

Encore une fois, je réitère mes sincères remerciements aux autorités sénégalaises et vous souhaite une bonne continuation pour la suite de nos travaux.

Merci de votre attention !!!